ATH - MAFFLE

INSTITUT SAINT-JOSEPH

⊠ Rue des Écriniers, 4 7800 Ath ① 068/28.25.56

☑ Rue de Soignies, 308 7810 Maffle ① 068/28.36.04

direction@isjam.be

Demande d'accords et de consentements parentaux

Le Pouvoir organisateur, responsable des traitements :

ASBL Comité des Ecoles Fondamentales Libres Catholiques d'Ath, M. X. MULLER, x.muller@hotmail.be

Coordonnées de la direction de l'établissement scolaire :

Mme D. VANDERMEETS, direction@isjam.be

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Pour tous les types de documents officiels, légaux et parfois à diffusion plus large, nous sollicitons votre consentement pour un traitement particulier de données à caractère personnel. Ce traitement est bien entendu envisagé dans le cadre d'activités liés à la scolarité de votre enfant.

Vous êtes totalement libres d'accorder ou non ce consentement et disposez, pour ces traitements particuliers, des mêmes droits que ceux accordés pour tout traitement de données à caractère personnel.

En ce qui concerne les règlements et projets ;

- 1) Le projet éducatif,
- 2) Le projet pédagogique,
- 3) Le projet d'établissement,
- 4) Le règlement d'ordre intérieur,
- 5) Le règlement des études

Ils sont disponibles sur le site de l'école à l'adresse http://institutsaintjosephath.be/

En ce qui concerne la protection des données et les informations personnelles ;

1) La fiche d'inscription et d'identification,

Voir les documents ci-joints. Elles doivent faire mention des renseignements médicaux utiles et pertinents ainsi que toute décision de tribunal (avec copie du jugement, s'il existe). Merci de compléter ou de corriger si nécessaire,

2) La déclaration de protection des données personnelles,

Qui est disponible sur le site de l'école http://institutsaintjosephath.be/

3) Le droit à l'image,

Dans le cadre de nos activités pédagogiques ou pour illustrer la vie de l'école, nous sommes amenés à utiliser des photographies ou vidéos de votre enfant.

Nous veillerons à ce que ces données ne soient pas utilisées à l'extérieur de l'école sans votre autorisation. Les affichages éventuels seront limités aux parties privatives de notre établissement ou sur des supports informatiques ou Web dont l'accès sera limité à des personnes dûment autorisées et appartenant à notre communauté éducative.

Nous nous efforçons de sensibiliser les jeunes et les membres du personnel à l'importance du respect du droit à l'image qui implique notamment de s'abstenir de capturer l'image d'une personne si elle le refuse.

Par ailleurs, nous pourrions être amenés à utiliser l'image de votre enfant :

- Sur notre site Internet, notre groupe privé Facebook,
- Sur les photos de groupe affichées à l'entrée de notre école,
- Dans les groupes whatsapp qui appartiennent aux groupes classes, ...

Qui est disponible sur le site de l'école http://institutsaintjosephath.be/

4) L'inscription d'un élève sur une plateforme numérique,

Dans le cadre de sa scolarité, votre enfant sera amené à utiliser des outils numériques en ligne.

La Belgique a fixé à 13 ans la majorité numérique pour les « services de l'information », c'est-à-dire la fourniture dématérialisée de services à distance.

Pour cette raison, nous devons obtenir l'autorisation parentale avant d'inscrire votre enfant sur la plateforme numérique utilisée par l'école et lui permettre de l'utiliser.

Celle-ci permet une communication entre les enseignants et les élèves, en bon lien avec les parents, ainsi qu'un moyen de remise de travaux ou de documents. Elle sera aussi utilisée en cas d'hybridation (cours dispensés en "présentiel" et ou en "distanciel"). Elle pourrait être utilisée durant toute la scolarité des élèves dans notre école.

- 5) L'utilisation de l'/des adresse(s) email(s) des parents, afin de leur communiquer toute information relative et utile de l'école,
- 6) L'utilisation de l'application Apschool pour la gestion des frais scolaires,

Les seules informations transmises à la société sont les coordonnées pratiques : nom, prénom, adresse, adresse mail, numéro de téléphone des parents et classe, nom, prénom, date de naissance de l'enfant.

7) L'estimation des frais scolaires annuels,

Est disponible sur le site de l'école http://institutsaintjosephath.be/

8) L'autorisation à l'école d'administrer une capsule d'iode (sous ordre du gouvernement) Je vous invite à lire attentivement le site officiel ;

https://www.afmps.be/fr/news/comprimes diode recommandations pour les citoyens et les pharmacies

Veuillez noter qu'il ne sera en aucun cas question d'une diffusion à des fins commerciales ou qui ne soit pas en lien avec les missions pédagogiques et éducatives d'une école et leur promotion. Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter.

Mme Vandermets D.